

ÉPREUVE PÉDESTRE HORAIRE DE 6 ET 4 HEURES SUR UN CIRCUIT DE 1,166 KM

LES 6 HEURES DE MONTIVILLIERS

RÉGLEMENT

Article 1. L'ÉPREUVE

Les *6 HEURES DE MONTIVILLIERS* est une épreuve pédestre ouverte aux marcheurs et au coureurs, aux femmes et aux hommes à partir de 18 ans pour les relais, et 20 ans en individuel. L'épreuve est à allure libre, aucune qualification n'est exigée. Elle se déroule sur un circuit goudronné de 1km166 (mesures Openrunner) en plein centre ville.

3 formules proposées : un 6 heures et un 4 heures en individuel, et un 6 heures en Équipes de relais composées de 3 athlètes (femme, homme, mixte).

Date de l'épreuve le : Le 7 juillet 2018

Horaire de course

6 heures individuel et relais : Départ 10 heures

4 heures individuel : Départ 12 heures

Fin de l'épreuve : 16 heures

Article 2. INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes le 1er janvier 2018. Elles seront clôturées le 31 mai 2018. A partir du 1er juin jusqu'au jour de l'épreuve le tarif sera majoré.

Le montant des inscriptions se décline de la manière suivante :

	6H individuel	6H relais	4H individuel
Du 1 janvier au 31 mai	15€	35€	12€
Du 1er juin au 30 juin	20€	44€	17€

Le montant de l'inscription comprend, le dossard, le ravitaillement, le suivi informatique, un trophée pour les premiers de chaque discipline, un cadeau souvenir pour les finishers.

Chaque athlète souhaitant postuler à un dossard des *6 HEURES DE MONTIVILLIERS* devra envoyer le dossier d'engagement complet à télécharger, ou en faire la demande à patrun.organisation@gmail.com

Les concurrents ayant déposés leur dossier d'inscription complet seront validés en priorité. Le certificat médical, le règlement de l'épreuve signé, le bulletin d'inscription et le règlement.

IMPORTANT : INSCRIPTION LIMITÉE À 150 ATHLÈTES

Article 3. DÉROULEMENT

Retrait des dossards de 8h à 9h30 le jour de la course au village pour l'épreuve des 6H00 et de 10h à 11h30 pour l'épreuve des 4H00, localisé Cour Saint Philibert à Montivilliers (76290). Un départ décalé entre les 6 heures et les 4 heures, et une arrivée commune à 16 heures, maximum 16h15, les participants devront terminer leur tour entamé. Le suivi de l'épreuve se fait par puces informatiques avec une information permanente sur écran de l'évolution de la course, nombres de tours, classement... Les ravitaillements sont assurés par l'organisation, ils sont adaptés pour ce genre d'épreuve. Les ravitaillements personnels sont autorisés, un emplacement leur sera réservé. Les changements de relais sont à convenance dans une zone prévue à cet effet (minimum 1 tour de circuit).

Les accompagnateurs à pied, à vélo ou autres sont interdits, les participants accompagnés seront sanctionnés de 2 tours de pénalité et disqualifiés à la seconde récidive.

Article 4. LITIGES ET ABANDON

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dans un mauvais état de santé et d'exclure un concurrent ayant fait preuve d'incivilité envers un bénévole ou toutes autres personnes de l'encadrement, aussi tout participant pour mauvais comportement envers autrui, discourtoisie, imprudence, ne respectant pas le code de la route.

Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vide et tout autres détritrus sur la voie publique.

Aussi l'organisation vous demande d'être attentif. L'épreuve a lieu dans un environnement ouvert au public, soyez attentif aux personnes sur les trottoirs, aux sorties des commerces. Ayez le réflexe citoyen.

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels et ses décisions seront sans appel.

Article 5. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les classements sont établis au scratch toutes catégories confondues. Les Récompenses sont attribuées aux 1er homme et 1ère femme pour les individuels, et aux 1er équipe masculine, 1ère féminine et 1 ère mixte pour les relais, et ce dans chaque discipline course et marche.

Article 6. ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, aucune demande d'annulation d'engagement ne pourra être exprimée sauf cas de force majeure et sous arbitrage de l'organisation. La demande devra parvenir par courrier recommandé.

Article 7. RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite à la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas, d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant. D'accident provoqué ou subit consécutif au non-respect du code de la route (respectez et faites respecter le code de la route). Des consignes données par les organisateurs dans le règlement, et lors du briefing ou par le service médical présent sur le parcours. De perte ou de vol d'objets ou de matériel.

Article 8. CÔTÉ PRATIQUE

Il existe deux parkings à proximité du village course : « La cour aux poules » et « La Place l'Abbé

Pierre » Des toilettes sont réservés sur le parcours et des douches misent à disposition après l'épreuve.

Article 9, UTILISATION D'IMAGE

Tout coureur participant aux *6 HEURES DE MONTIVILLIERS* autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10. DROIT DE L'ORGANISATION

L'association PatRun Organisation se donne le droit de modifier le parcours et les règles en fonctions des aléas qui pourraient survenir pendant l'épreuve.

De suspendre ou d'annuler celle-ci pendant son déroulement si des événements imprévus ou un cas de force majeure pouvaient surgir. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Aussi l'annulation de l'épreuve par manque de participants. Il ne sera pas possible aux athlètes de prétendre à un quelconque remboursement les sommes étant engagés dans l'organisation. Dans cette hypothèse les athlètes seront informés au plus tard par mail, 8 jours avant la date de l'épreuve.

Article 11. ACCEPTATION

Chaque concurrent inscrit aux *6 HEURES DE MONTIVILLIERS*, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans restriction.

Contact des responsables de course :
Fabienne Malandain (directrice de course) 06 85 20 30 88
Patrick Malandain 07 68 34 44 20
mail : patrun.organisation@gmail.com

J'adhère et je m'engage : (NOM , PRENOM).....

Date :

Signature :

A joindre au bulletin d'inscription : Patrick MALANDAIN, Association PatRun Organisation
et à renvoyer à l'adresse suivante : 22 Route de Saint Martin du manoir 76290 Montivilliers

PatRun
Organisation